ECOSPORT 2022

Sport industry for the planet

RÉGLEMENT 2022

RÉGLEMENT

ECOSPORT AWARDS 2022

ARTICLE 1 : L' ORGANISATEUR

La Commission Développement Durable de l'UNION sport & cycle, syndicat professionnel régi par la loi de 1884, immatriculé sous le numéro SIREN 824 397 038, dont le siège se situe 33-35, rue Nungesser et Coli - 75016 PARIS organise un concours intitulé «prix sport et environnement – ECOSPORT AWARDS 2022 » soumis à conditions et accessible via le site internet : www.ecosport-awards.com

ARTICLE 2 : OBJET DU PRIX

Les ECOSPORT AWARDS s'inscrivent dans le cadre historique de la convention « Sport et Environnement » signée en 2011 entre l'UNION sport & cycle, le Ministère des Sports et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Ils sont fondés sur la conviction que le sport peut jouer un rôle important dans la prise de conscience en faveur du développement durable dans notre société. La nature étant le terrain d'expression de nombres de pratiques sportives, sa préservation concourt à développer et à pérenniser une filière économique du sport responsable.

Aussi, l'objectif des ECOSPORT AWARDS est d'encourager et de promouvoir les réalisations des entreprises de la filière sport qui intègrent l'environnement et le développement durable dans leurs activités, produits et services à travers différentes catégories de prix (validées par le jury-cf article 6).

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les ECOSPORT AWARDS sont ouverts aux entreprises et organisations exerçant une activité dans le secteur du sport (fabrication, distribution ou services). Le participant doit avoir au moins une entreprise domiciliée en France.

Les candidats peuvent présenter aux ECOSPORT AWARDS des réalisations menées à bien par elles ou en partenariat avec d'autres acteurs. Pour être éligibles, les projets doivent être disponibles (toujours commercialisés s'il s'agit d'un produit), opérationnels (s'il s'agit d'un bâtiment ou d'un événement) et vérifiables.

La participation est gratuite pour l'ensemble des participants, adhérents de l'UNION sport & cycle ou non. La participation entraîne l'acception entière et sans réserve du présent règlement.

Une même entreprise peut présenter la même année des dossiers dans une ou plusieurs catégories de prix.

RÉGLEMENT

ECOSPORT AWARDS 2022

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Date de lancement : 1er février 2022
Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.ecosport-awards.com

Date de clôture : 28 mai 2022
Le dossier de candidature est à renvoyer de préférence par email à contact@ecosportawards.com

Ou par courrier à :
UNION sport & cycle
Commission Développement Durable
33-35, rue Nungesser et Coli
75016 PARIS

Pour être jugés recevables, les dossiers de candidature présentés par les entreprises doivent :
- avoir été envoyés ou déposés à temps, c'est à dire en respectant la date limite indiquée ci-dessus
- avoir été remplis de façon lisible par tout moyen, y compris sous forme manuscrite.

Les candidats s'engagent à fournir de façon sincère des éléments aussi exacts que possible dans le cadre de leur candidature et le remplissage du formulaire de candidature.

ARTICLE 5 : CRITÈRES DE SÉLECTION DES DOSSIERS

La sélection des dossiers est réalisée par un jury (voir article 7), qui apprécie les réalisations des candidats sur la base des éléments présentés dans leurs dossiers de candidature (formulaires remplis) et de leurs éventuelles pièce-jointes (tout élément permettant de mieux illustrer l'initiative – annexes, photos, vidéos de présentations, plans, copie de brevet, exemplaire du produit,…)

Les principaux critères d'appréciation des réalisations sont les mêmes pour toutes les catégories, tout au long du processus du concours (réunion du jury). Ces critères sont les suivants :

- La performance environnementale de la réalisation (la performance)
- le caractère innovant de la réalisation (l'originalité)
- le caractère exemplaire de la réalisation et l'effet d'entraînement possible sur les autres acteurs économiques du secteur (l'exemplarité)
- la qualité du dossier

RÉGLEMENT

ECOSPORT AWARDS 2022

ARTICLE 6 : RÔLE DU JURY

Dans chaque catégorie de prix, le jury est souverain pour prendre ses décisions.

Chaque année, le jury définit et valide les différentes catégories de prix. S'il estime que le nombre de candidatures dans une catégorie est insuffisant (ou au contraire trop important), il peut décider de restreindre ou regrouper les catégories (ou au contraire en créer de nouvelles).

Pour chaque catégorie de prix, le jury désigne les entreprises nommées et les entreprises récompensées :

- la notion d'« entreprise nominée » s'applique dans chaque catégorie de prix. Elle permet de mentionner et décrire brièvement dans le dossier de presse annuel des prix Sport et Environnement les réalisations d'autres entreprises que celles récompensées par le jury. Mais cette qualité d' « entreprise nominée » ne donne lieu ni à la remise d'un trophée, ni à la remise d'un diplôme.

- la désignation d'entreprises récompensées permet de désigner l'entreprise lauréate dans chaque catégorie. Un prix lui sera attribué à cet effet. Eventuellement, le jury pourra attribuer une mention spéciale, dont il précisera le libellé, afin de mettre l'accent sur telle ou telle réalisation d'une autre réalisation méritante.

En fonction du nombre de dossiers de candidatures reçus, le jury peut déléguer au comité de pilotage le soin d'effectuer une pré-sélection des dossiers et de désigner les entreprises nominées.

Si le jury le juge nécessaire, il peut prendre l'initiative de contacter une entreprise candidate pour lui demander des informations complémentaires sur son dossier.

Les décisions du jury sont sans appel. Une décision d'un jury ne peut être annulée que si une erreur ou une tromperie délibérée est mise à jour dans les déclarations de l'entreprise nominée ou récompensée, pendant ou après la réunion du jury concerné, ou encore si une infraction ou un manquement est constaté.

ARTICLE 7 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de représentants des partenaires des ECOSPORT AWARDS, ainsi que de représentants d'institutions scientifiques, environnementales et universitaires.

RÉGLEMENT

ECOSPORT AWARDS 2022

ARTICLE 8 : ENGAGEMENTS DES MEMBRES DU JURY

Les membres du Jury des ECOSPORT AWARDS sont tenus de respecter la confidentialité des informations concernant l'entreprise dont ils auront connaissance au cours du processus d'examen des dossiers.

Par ailleurs, si l'un des membres du jury a partie liée, c'est à dire en relation professionnelle ou personnelle avec l'une des entreprises (ou l'un de ses dirigeants) nominées, il est tenu de le déclarer à l'ouverture de la réunion du jury. Cette situation consistant à avoir « partie liée » est différente de la situation consistant à être « juge et partie » - membre du jury travaillant directement pour l'entreprise nominée - laquelle entraîne l'exclusion du jury pour la catégorie concernée par ce cas de figure.

Ces travaux sont pilotés par la Commission Développement Durable de l'UNION sport & cycle.

ARTICLE 9 : PROCLAMATION DES RÉSULTATS ET CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

La proclamation des résultats donne lieu chaque année à la diffusion d'un dossier de presse comprenant des informations sur les dossiers des entreprises nominées et récompensées, ainsi qu'à la mise en ligne de ces informations sur le site internet www.ecosportawards.com

Le palmarès est rendu public chaque année lors d'une cérémonie de remise de trophées.

Un lauréat est désigné par catégorie. Les lauréats se verront remettre les prix suivants :

- Un trophée et un diplôme de lauréat
- Un diplôme pour les mentions spéciales

Après la cérémonie de remise des ECOSPORT AWARDS, les entreprises nominées ou récompensées peuvent en faire état dans leur propre communication, en respectant les indications fournies par les organisateurs.

ARTICLE 10 : AUTORISATION DE PROMOTION DES DOCUMENTS TRANSMIS PAR LES PARTICIPANTS

Les participants autorisent l'organisateur à rendre public une information (non confidentielle) sur leur réalisation et à utiliser leur nom, adresse et image (logo, photographies, reportage vidéo) dans le cadre de la proclamation des résultats et à des fins de valorisation et de promotion des trophées.

INFORMATIONS : WWW.ECOSPORT-AWARDS.COM

EN CAS DE QUESTIONS : contact@ecosport-awards.com